

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- absents excusés : 0

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et deux et le 26 janvier à 19 heures 10, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, MME CABERO, MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME. GUEDES), MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET).M. DOMENEGUETTY (POUVOIR A M. ORTIC), MME FERRE (POUVOIR A MME. ISABELLE GODEAS),

Etaient absents excusés

M. MITTAUX est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/21

Objet : Prix et la qualité des Services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de Toulouse Métropole.

Conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service Assainissement établi pour l'année 2020 par Toulouse Métropole, à laquelle la commune est adhérente.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2020, présenté par Toulouse Métropole.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le 28 JAN. 2022

ID : 031-213105612-20220128-D_2022_21-DE

Décide :

A L'Unanimité,

- De prendre acte de ce rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2020, présenté par Toulouse Métropole.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire

- Transmis le 28 JAN. 2022

- Affiché le 28 JAN. 2022

